

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 38

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente
Mme Sophie CLOUET, absente
M. Vincent YVON, absent

**DOCUMENT D'ORIENTATIONS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
POUR LA PERIODE 2025-2031**

Par délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023, Grand Lieu Communauté a décidé d'élaborer un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2025-2031. Après l'identification des enjeux liés au logement sur le territoire, un travail a été réalisé au cours du premier semestre 2024, avec le soutien de l'Agence d'urbanisme de Nantes (AURAN) en tant que prestataire, en associant les acteurs de l'habitat, afin de définir la stratégie de Grand Lieu Communauté.

Cette première phase de travail a permis d'identifier les enjeux clés en matière d'habitat sur le territoire, en lien avec les évolutions démographiques et le vieillissement de la population, la nécessité de s'appuyer sur le parc existant à renouveler, le développement d'un parcours résidentiel complet dans les communes, la préservation des équilibres générationnels et de la mixité sociale, la sobriété foncière, et l'articulation du PLH avec les autres politiques communales et intercommunales.

Pour répondre à ces enjeux, les différentes instances ont fait émerger 4 grandes orientations qui se déclinent en 13 objectifs, qui pourront constituer à terme la stratégie de Grand Lieu Communauté en matière d'habitat. Ces éléments ont été réunis dans une première version du document d'orientations afin de constituer le fil directeur de la réflexion sur le programme d'actions du PLH, réflexion qui sera menée au cours du second semestre 2024. Ces orientations pourront être modifiées et adaptées, dans leur rédaction et leur organisation, de même que les objectifs qui en découlent, en fonction de la poursuite du travail d'élaboration du PLH. Celles-ci seront définitivement approuvées dans leur forme finale lors de la délibération d'approbation du PLH à l'issue du travail d'élaboration.

Lors de sa réunion plénière du 12 juin 2024, le Comité consultatif a émis un avis favorable sur les orientations et objectifs proposés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 à L302-4-2 et R302-1 à R302-13-1 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant le bilan du PLH 2017-2023 et prescrivant l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2025-2031 ;

CONSIDERANT l'avis du Comité consultatif du 12 juin 2024 ;

CONSIDERANT l'exposé présenté ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la présentation du document d'orientations du Programme Local de l'Habitat pour la période 2025-2031,
- **APPROUVE** la première version des orientations du Programme Local de l'Habitat pour la période 2025-2031, en vue de poursuivre le travail d'élaboration du PLH.

Acte n° : DE145-C020724

Publié sur le site internet le : 08/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/07/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 38

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente
Mme Sophie CLOUET, absente
M. Vincent YVON, absent

REVISION DES FICHES-ACTIONS DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement.

Le bilan à mi-parcours, a été validé par le Conseil communautaire du 26 mars 2024.

Au regard de ce bilan et de l'avancement des actions, il est proposé de mettre à jour les 38 fiches-actions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R229-51 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 3 mars 2020 concernant l'approbation définitive du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

VU la présentation de ce bilan à mi-parcours au Comité des transitions le 20 février 2024 ;

VU le bilan à mi-parcours présenté en séance du Conseil communautaire du 26 mars 2024 ;

CONSIDERANT l'avis du Comité consultatif du 12 juin 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la révision des fiches-actions du PCAET
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE146_C020724

Publié sur le site internet le : 08/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 38

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente
Mme Sophie CLOUET, absente
M. Vincent YVON, absent

AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE GESTION ET EXPLOITATION DES 4 DECHETERIES DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

Considérant que le marché de prestations de services actuel de « Gestion et exploitation des 4 déchèteries de Grand Lieu Communauté » prend fin au 31 décembre 2024, une consultation en vue d'attribuer un nouveau marché, à lot unique, a été lancée le 22 mars 2024, sous la forme d'un appel d'offres ouvert en procédure formalisée, publié au JOUE et BOAMP, conformément aux articles L. 2124-2 et R 2124-2 1° du Code de la commande publique.

Ce nouveau marché se compose :

- d'une **tranche ferme**, relative aux prestations de gestion et l'exploitation des déchèteries
- et de **4 tranches optionnelles**, relatives aux prestations de « pré-tri pour réemploi en haut de quai », (1 tranche optionnelle par déchèterie)

Le nouveau marché sera conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 2 janvier 2025, et ce jusqu'au 31 décembre 2028 (tranche ferme et tranches optionnelles).

Grand Lieu Communauté se réserve le droit d'affermir ou non les tranches optionnelles 1 à 4 au cours du marché, dans les conditions suivantes : dans un délai de 24 mois à compter du début des prestations de la tranche ferme, tout en respectant un délai minimum de 3 mois entre la date de notification de la décision d'affermissement et le démarrage des prestations de la tranche optionnelle

Les critères de jugement des offres ont été fixés de la manière suivante :

Valeur technique de l'offre - 49%	
Structure / encadrement	Note max. sur 10 points
Précisions et pertinence de l' <u>encadrement</u> pour l'exécution de ce marché (encadrement dédié, autonomie de décision, réactivité, continuité et qualité du suivi des prestations, taux d'affectation au contrat, expérience, ...)	8
Description et pertinence de la (ou des) base(s) logistique(s) proposée(s) (localisation, équipements disponibles, ...)	2
Moyens techniques affectés à la réalisation des prestations et maintenance	Note max. sur 7 points
Pertinence et qualité des <u>moyens techniques</u> utilisés pour la collecte, le stockage des flux (bennes, contenants) et des autres équipements utilisés (broyeur, chargeur, compacteurs, ...) : nombre, caractéristiques, année de mise en service, kilométrage, mutualisation éventuelle avec un autre contrat	6
Description et pertinence de l' <u>organisation de la maintenance</u> (moyens affectés, mode de gestion, amplitude horaire) et des mesures prévues en cas de panne des véhicules de collecte, des équipements de relevage, du matériel de broyage, ... (délai d'intervention, disponibilité et localisation des équipements de secours, réparation, ...)	1
Moyens humains affectés à la réalisation des prestations	Note max. sur 10 points
Pertinence et qualité des <u>moyens humains</u> affectés à l'accueil en déchèterie : qualification du personnel, type de contrat, procédure de remplacement (absence imprévue ou programmée), engagement sur la reprise du personnel	5
Pertinence et qualité des <u>moyens humains</u> affectés à l'évacuation des flux : nombre de chauffeurs, procédure de remplacement (absence imprévue ou programmée)	2
Pertinence et qualité du plan de <u>formation prévisionnel des agents</u> affectés au marché : description et précision du plan prévisionnel (fréquences, dates, engagements), formation des équipes à l'accueil en déchèterie (et notamment au tri mis en place, au contrôle du tri, au réemploi), formation à la gestion des professionnels, ...	3
Qualité organisationnelle relative à la réalisation des prestations	Note max. sur 14 points
Description et pertinence des <u>modalités organisationnelles du gardiennage</u> (amplitude horaire des gardiens, répartition des rôles sur les sites multigardiens, ...) et le tri des flux	4
Description et pertinence de la <u>procédure de contrôle, d'accueil et de conseil des usagers</u>	3
Description et pertinence des <u>modalités d'entretien des sites</u> : nettoyage, réparations, contrôles réglementaires, espaces verts, réseaux, fréquence, ...	2
Description et pertinence des <u>modalités d'évacuation</u> : amplitude horaire d'évacuation, intervention le week-end, réactivité, ...	5

Caractéristiques des filières de traitement/valorisation	Note max. sur 4 points
Description et pertinence des filières de traitement et/ou valorisation proposés (taux de valorisation, pérennité, PTM, hiérarchie des modes de traitement)	4
Contrôle de la qualité d'exécution/reporting	Note max. sur 4 points
Modalités, pertinence et fiabilité des contrôles et de la remontée des informations (modalités d'enregistrement et de transmission des informations ou incidents, informatique embarquée, suivi administratif de l'ensemble des prestations, réunions, rapports, ...)	4
Impact environnemental - 5%	
	Note max. sur 5 points
Choix techniques et organisationnels visant à diminuer l'impact environnemental des prestations (formation à l'éco-conduite, gestion de l'eau, consommation d'électricité, gestion des espaces verts, ...)	2
Engagements éventuels pris par le candidat sur l'âge moyen minimal et les sources d'énergies du parc de véhicules	3
Prix - 46%	
	Note max. sur 46 points
Montant en € TTC du détail estimatif, tranches optionnelles incluses	45
Niveau du prix plancher proposé de reprise de la ferraille en € HT	1
Note totale sur 100 points	100

La date limite de remise des offres était fixée au 06 mai 2024 à 9h00.

Quatre candidats ont remis des offres, soit cinq offres dont une variante.

L'analyse des candidatures et des offres a été confiée à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Environnement & Solutions/Landot et associés.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'analyse des candidatures et des offres remis par Environnement & Solutions, et du classement des offres proposé, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 juin 2024 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse, et a attribué le présent marché au **Groupement d'entreprises composé de BRANGEON ENVIRONNEMENT (mandataire) / BRANGEON RECYCLAGE / BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE**, pour un montant estimatif de **5 384 854,78 € HT**, soit **5 769 958,02 € TTC**, décomposé ainsi :

	Montant HT (en €)
Tranche Ferme	5 196 543,10 €
Sous-total Tranche Ferme	5 196 543,10 €
Tranche Optionnelle 1	58 092,00 €
Tranche Optionnelle 2	58 092,00 €
Tranche Optionnelle 3	58 092,00 €
Tranche Optionnelle 4	14 035,68 €
Sous-total Tranches Optionnelles	188 311,68 €
MONTANT TOTAL HT	5 384 854,78 €
MONTANT TVA 5.5%	198 760,52 €
MONTANT TVA 10%	186 342,72 €
MONTANT TOTAL TTC	5 769 958,02 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission d'appel d'offre du 18 juin 2024 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2024, d'attribuer le marché de prestations de services de « Gestion et exploitation des 4 déchèteries de Grand Lieu Communauté », au Groupement **d'entreprises composé de BRANGEON ENVIRONNEMENT (mandataire) / BRANGEON RECYCLAGE / BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE**, pour un montant estimatif de :
 - o Tranche ferme : 5 196 543,10 € HT
 - o Tranche optionnelle 1 : 58 092,00 € HT
 - o Tranche optionnelle 2 : 58 092,00 € HT
 - o Tranche optionnelle 3 : 58 092,00 € HT
 - o Tranche optionnelle 4 : 14 035,68 € HT
 - o **TOTAL HT : 5 384 854,78 € HT,**
 - o **Total TTC : 5 769 958,02 € TTC**
- **PRECISE** que Grand Lieu Communauté se réserve le droit d'affermir ou non les tranches optionnelles 1 à 4 au cours du marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer le marché ou toute pièce s'y rapportant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE147-C020724

Publié sur le site internet le :

08/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024.

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers | en exercice : 42
présents : 34
votants : 38

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente
Mme Sophie CLOUET, absente
M. Vincent YVON, absent

**REVISION DES BASES MINIMUMS DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)
POUR 2025**

Les dispositions de l'article 1647 D du Code général des impôts permettent au Conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES (en euros)	MONTANT DE LA BASE MINIMUM - PLANCHERS ET PLAFONDS LEGAUX (en euros)
<= 10 000 €	Entre 237 et 565 €
>10 000 € et <= 32 600 €	Entre 237 et 1 130 €
>32 600 € et <= 100 000 €	Entre 237 et 2 374 €
>100 000 € et <= 250 000 €	Entre 237 et 3 957 €
>250 000 € et <= 500 000 €	Entre 237 et 5 652 €
>500 000 €	Entre 237 et 7 349 €

Il est précisé que les entreprises réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaires par an sont exonérées de la cotisation foncière minimum des entreprises. Cette exonération est compensée par l'Etat sur la base du taux de CFE de 2018 figé.

VU l'article 1647 D du Code Général des Impôts relatif à la cotisation foncière des entreprises ;

CONSIDERANT l'exposé présenté ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** une base pour l'établissement de la cotisation minimale de CFE ;
- **FIXE** le montant de cette base, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'après les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES (en euros)	Rappel base minimum 2024	Révision base minimum pour 2025	
		Base minimum	Cotisation (avec un taux de CFE de 23,99%)
<= 10 000 €	542 €	565 €	136 €
>10 000 € et <= 32 600 €	1 083 €	1 130 €	271 €
>32 600 € et <= 100 000 €	1 923 €	2 115 €	507 €
>100 000 € et <= 250 000 €	3 208 €	3 529 €	847 €
>250 000 € et <= 500 000 €	4 694 €	5 398 €	1 295 €
>500 000 €	5 365 €	6 170 €	1 480 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Acte n° : D148-C020724

Publié sur le site internet le : 08/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 38

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente
Mme Sophie CLOUET, absente
M. Vincent YVON, absent

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget principal de l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE080-C260324 en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget principal ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 5 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 juin 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au Budget principal d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE149-C020724

Publié sur le site internet le : 08/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6236-71 : Catalogues et imprimés	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-71 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-020 : Autres services extérieurs	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391118-01 : Autres ressit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	216 480,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 028 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	216 480,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65566-026 : Autres contributions	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748-024 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 86 : Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6815-020 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 88 : Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7351-01 : Fraction compens. TFFB, taxe d'habitation sur les résid. princ.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 226,00 €
R-7352-01 : Fraction compensatoire de la CVAE	0,00 €	0,00 €	13 238,00 €	0,00 €
TOTAL R 78 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	13 238,00 €	2 226,00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	973,00 €	2 706,00 €
R-73112-01 : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 216,00 €
R-73113-01 : Taxe sur les surfaces commerciales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 204,00 €
R-73114-01 : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 025,00 €
TOTAL R 781 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	973,00 €	148 151,00 €
R-741124-01 : Dotation d'intercommunalité des EPCI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	127 924,00 €
R-741126-01 : Dotation de compensation des EPCI	0,00 €	0,00 €	14 001,00 €	0,00 €
R-748312-01 : D.C.R.T.P.	0,00 €	0,00 €	3 816,00 €	0,00 €
R-74832-01 : Etat - CVAE et CPE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 028,00 €
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 181,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	17 817,00 €	181 133,00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 000,00 €	317 480,00 €	32 028,00 €	358 508,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	216 480,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	216 480,00 €
D-1321-70 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	28 216,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-87 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	253 950,00 €	0,00 €



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	28 216,00 €	263 860,00 €	0,00 €
D-2315-40_-020 : MOYENS GENERAUX	65 686,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	65 686,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	65 686,00 €	28 216,00 €	263 860,00 €	216 480,00 €
Total Général		267 010,00 €		267 010,00 €

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers | en exercice : 42
| présents : 34
| votants : 38

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente
Mme Sophie CLOUET, absente
M. Vincent YVON, absent

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés de l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE081-C260324 en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 5 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 juin 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au Budget annexe Déchets ménagers et assimilés d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE150-C020724

Publié sur le site internet le 08/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploitation	0,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FUNCTIONNEMENT	3 300,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

